

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 OCTOBRE 2021 à 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune.

La convocation a été adressée le 15 octobre 2021.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Monique MARCHE, Jean-Claude RICHARD, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Jessy GONET, Laëtitia GUARY, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Janine PERROT, Marie-Pierre BOUGREAU, Christophe BRETON, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU.

Étaient excusés : Jean-Yves PROUST donne pouvoir à François LIARD, Fabienne BAUDON donne pouvoir à Florence BOULLIER.

Étaient absents : Natacha DECOURT.

Secrétaire de séance : Laëtitia GUARY.

Dans le cadre de la présentation des administrations qui soutiennent la municipalité, Madame le Maire accueille le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire représenté par M. Frédéric BRUZEAU, responsable de l'éclairage public.

Le SIEIL a été créé en 1937 afin de développer le réseau électrique dans les communes rurales. Le syndicat développe et renforce les réseaux de distribution publique d'électricité des 271 communes du département (à l'exception de Tours). Il gère les réseaux de gaz et d'éclairage public des communes qui le souhaitent. Il met à disposition des collectivités adhérentes, un système d'information géographique représentant le territoire et ses réseaux avec précision. Le SIEIL est l'autorité territoriale compétente du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Le SIEIL est géré par un comité syndical et un Bureau regroupant les délégués représentants les collectivités adhérentes, il dispose de 50 techniciens.

De par ses compétences, le SIEIL est un acteur engagé de la transition énergétique sur son territoire.

La municipalité est aussi adhérente du SIEIL pour la fourniture d'énergie et envisage de signer la convention constitutive du groupement de commandes « Pôle Énergie Centre ».

Suite à l'intervention de M. Frédéric BRUZEAU, le conseil municipal envisage une adhésion au SIEIL afin de lui concéder la gestion de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal remercie M. Frédéric BRUZEAU de son intervention de ce soir.

067/2021 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance précédente.

068/2021 : Convention avec l'ADMR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Aide à Domicile en Milieu Rural à pouvoir bénéficier du local attenant à l'agence postale.

De ce fait, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux situés sur la commune, dans les conditions suivantes :

- le local destiné à l'accueil des personnes ayant besoin de l'association sera mis à disposition tous les mardis et jeudis matin, de 9h00 à 12h30.
- l'accès à internet et à la ligne téléphonique sont à la charge de l'ADMR ainsi que le ménage du local ;
- les abonnements d'Eau et d'Électricité sont à la charge de la municipalité et les consommations seront réglées par l'ADMR ;
- l'ADMR est autorisé à aménager le lieu avec du matériel qui sera sous leur responsabilité ;
- des panneaux signalétiques pourront être installés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'AUTORISE à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux avec l'ADMR, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

069/2021 : Adhésion au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat d'électricité.

Monsieur Jean-Claude RICHARD, conseiller délégué en charge des Réseaux expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat d'électricité.

Le prix de fournitures pour l'année 2021 est de 59,78 € du MWh HT.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Saint-Épain a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité, et de services associés ;

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur ;

Considérant que le SIEL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs ;

Considérant que la commune de Saint-Épain au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune de Saint-Épain sera informée du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Jean-Claude RICHARD, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune de Saint-Épain dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur ;
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Saint-Épain pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Épain, et ce sans distinction de procédures ;
- Autorise Madame le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement ;
- Autorise Madame le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de Saint-Épain ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes ;
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

070/2021 : Choix des entreprises pour le contrôle des extincteurs

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire appel à une entreprise pour le contrôle des extincteurs mis en service sur la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contacter trois entreprises :

- Val de Loire Extincteurs - Jaulnay ;
- Gestion Protection Sécurité - Château-Renault ;
- Barreau SI – Sainte-Maure de Touraine.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'AUTORISE à contacter les entreprises Val de Loire Extincteurs, Gestion Protection Sécurité et Barreau SI pour le contrôle des extincteurs mis en service sur la commune.

Questions diverses :

- Madame le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé le samedi 16 octobre 2021 pour l'inauguration du presbytère. La salle de théâtre a beaucoup plu. Les personnes présentes étaient ravies. Les salles d'exposition vont maintenant prendre de l'ampleur puisque cela va se savoir. De ce fait, il est important d'augmenter la signalétique et d'accroître la communication.
- Madame le Maire fait part au conseil municipal du fait que le prochain conseil se réunira dans peu de temps en raison de l'ouverture des plis concernant les travaux de l'église. La demande de subvention auprès du département d'Indre-et-Loire devant intervenir avant la fin du mois de novembre 2021.
- Le 75^{ème} congrès des maires d'Indre-et-Loire aura lieu le mardi 30 novembre 2021 au Palais des Congrès Vinci à Tours. Tous les conseillers municipaux sont conviés à cette journée. Les inscriptions devront parvenir en mairie avant le lundi 22 novembre 2021. Le programme de la journée sera transmis à l'ensemble du conseil municipal.

- Suite au rendez-vous avec Alec 37 au sujet des travaux de la salle des fêtes, l'étude d'opportunité de la mise en place d'une énergie géothermique sera livrée dans un mois. À noter que cette étude est subventionnée par le Bureau du Chinonais et la CCTVV. À l'issue de cette étude suivra une étude de faisabilité avec un bureau d'étude. Ensuite le conseil municipal devra effectuer un appel d'offre pour effectuer les travaux. Dans ce cadre, l'ensemble du conseil municipal est convié à la visite d'une installation géothermique dans un bâtiment de la commune de Thilouze, le mardi 26 octobre 2021 à 18h30.
- Madame le Maire précise la diffusion du téléfilm « Mauvaises Graines » le mardi 26 octobre 2021 à 21h00 sur France 3. Téléfilm qui a été, en partie, tourné à Saint-Épain.
- Monique MARCHE, conseillère déléguée en charge des commissions Église, Cimetière et Culture/Tourisme informe le conseil municipal de la prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 27 octobre 2021 à 19h30 en mairie. Ce même jour à 17h00, une visite du cimetière est prévue avec l'entreprise « Les aménagements de Julien » afin de déterminer l'emplacement des cyprès. Monique MARCHE, également conseillère Défense de la commune organise la réunion préparatoire à la cérémonie du 11 novembre le samedi 30 octobre 2021 à 10h00 en mairie.
- Florent MARTIN, conseiller municipal, souhaite recevoir le plan de l'extension de la salle des fêtes. Ceux-ci sont dans l'attente de l'architecte et arriveront pour la fin du mois.
- Anne MOLVEAU, conseillère municipale demande si un circuit VTT est proposé sur la commune. Jessy GONET, conseiller municipal, lui répond qu'il faut se rendre sur le site « Open Runner » www.openrunner.com

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h20.

**Le Maire,
Florence BOULLIER**

